

Image not found or type unknown



droit apres décès de maman.

Par **bonimatois**, le **28/05/2013** à **13:52**

bonjour...voila en bref ma situation..maman a eu un terrible accident de voiture et est restez téraplégique..a la suite de cela les assurance lui ont versé 830 000 euros..nous avons fait une procédure de tutelle pour qu'elle sois protégé..de toutes malveillances..ma soeur a été nommé tutelle..à ce jour maman va très mal, et ont l'attend a nous quitter..Ma question: nous sommes 4 soeurs et 1 frère et papa...quel seront légalement nos part d'héritage a son décès, et quel sont les démarches au pres du juge des tutelles pour pouvoir prétendre a notre héritage..merci de votre réponse..salutations..